



Adoptons les bons réflexes aux espaces-tri

UN PASSAGE EN TOUTE DISCRÉTION

Si je viens en voiture, j'éteins mon moteur et baisse le son de la musique/radio pour préserver le calme du quartier.

UN GESTE AU BON MOMENT

Pour respecter le voisinage, je privilégie un dépôt entre 7h00 et 21h00.

UN TRI BIEN PENSÉ

Je suis les consignes de tri pour donner une seconde vie à mes déchets et j'essaie de ne pas les déposer de façon imbriquée.

UN DÉPÔT BIEN PLACÉ

Je dépose mes déchets dans les conteneurs prévus à cet effet. Rien ne doit rester au sol !

OUI, MAIS QUE FAIRE DE MES ENCOMBRANTS ? OÙ PUIS-JE LES DÉPOSER ?

Vous avez accès aux cinq déchetteries du territoire : Allinges, Bons-en-Chablais, Sciez, Douvaine et Thonon-les-Bains (gérée par le SERTE). Leurs horaires d'ouverture et leurs adresses sont disponibles sur le site www.thononagglo.fr – Rubrique "Déchetteries".

Tout dépôt au sol est interdit et passible de sanctions

Que dit la loi ? Selon l'article R. 541-77 du Code de l'environnement, le fait d'abandonner, de déposer ou de gérer des déchets en dehors des emplacements prévus à cet effet est puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500 € (et jusqu'à 3 000 € en cas de récidive).



Réduisez le poids de votre poubelle !

Les biodéchets représentent 30 % de nos ordures ménagères. Plutôt que de les incinérer, compostez-les !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Composteur gratuit :

Thonon Agglomération en met à disposition pour villas individuels et habitats collectifs.

Rendez-vous sur mesdemarches.thononagglo.fr Rubrique « Déchets – Environnement » pour faire la demande.

PLUS D'INFORMATIONS

Service de Prévention et de Gestion des Déchets
Tél : 04 50 31 25 00

www.thononagglo.fr



THONON
agglomération

MES DÉCHETS j'y veille!

RÉUNION D'INFORMATION
À LA SALLE DE RÉUNION DE LA MAIRIE
MERCREDI 25 JUIN À 19H

À PARTIR DU 30 JUIN 2025

Nouveaux espaces-tri dans votre commune !

LE LYAUD



REPERAGE 8 00

PLUS D'INFORMATIONS

Thonon Agglomération
Service de Prévention et de Gestion des Déchets
Tél : 04 50 31 25 00



www.thononagglo.fr



**DERNIÈRE COLLECTE
EN PORTE-À-PORTE**

**MERCI DE NE PLUS SORTIR
VOTRE BAC OU SAC À ORDURES MÉNAGÈRES
APRÈS CETTE DATE**

À PARTIR DU 30 JUIN 2025

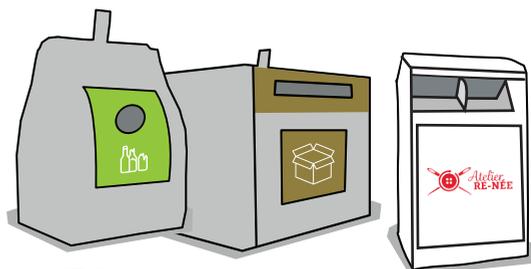
Déposez vos ordures ménagères aux espaces-tri !



Dès cette date, tous les nouveaux espaces-tri de la commune seront pleinement opérationnels, aussi bien pour le tri sélectif que pour vos ordures ménagères.

Vous n'avez plus besoin de votre bac à ordures ménagères ?

Si vous possédez un bac individuel et que vous n'en aurez plus l'utilité, Thonon Agglomération vous propose un service gratuit de collecte et de recyclage.



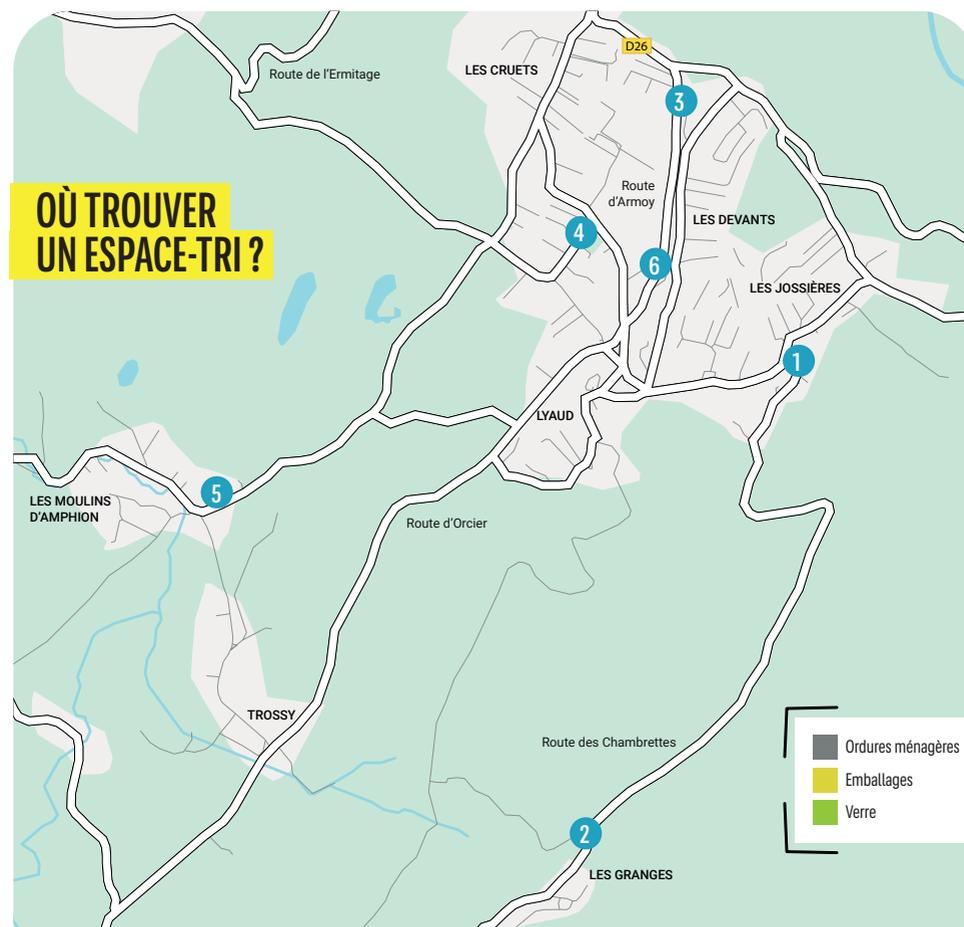
Comment faire ?

Si un ambassadeur du tri ne vous a pas rendu visite avant le 21 juin et que vous souhaitez bénéficier de ce service, rendez-vous en mairie à partir de cette date pour récupérer un adhésif spécifique à coller sur votre bac.

Le 2 juillet, sortez votre bac avec l'adhésif bien visible. Nos services l'enlèveront le jour même ou le lendemain.

**VOS ANCIENS BACS
SERONT RECYCLÉS DANS
DES FILIÈRES ADAPTÉES**

**OÙ TROUVER
UN ESPACE-TRI ?**



1 Rue du Sanjhon
Route des Chambrettes



2 Les Granges
Route des Chambrettes



3 Route d'Armoiy
Carlina



4 Route des Bois
Cimetière



5 Route du Moulin d'Amphion



6 Route d'Armoiy



■ Ordures ménagères
■ Emballages
■ Verre

